

## Communiqué de Presse

Lundi 30 mai 2022

L'Opco EP et la CMA Ile-de-France signent une convention de partenariat pour développer l'alternance, favoriser la formation des individus et accompagner les entreprises dans leurs mutations.

*La Présidence de la Commission paritaire régionale en Ile-de-France de l'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP), Stéphane FRIEDMANN et Nathalie LE DISERT et le Président de la CMA Ile-de-France, Francis BUSSIÈRE ont signé le 30 mai 2022, une convention de partenariat visant à initier une coopération renforcée autour des grands enjeux de l'alternance, de l'emploi et du développement des compétences.*

**Un objectif commun** : développer l'accès à la formation des jeunes, accroître les compétences des salariés et soutenir l'emploi.

Pour cela, les partenaires s'engagent autour de **3 grands axes** :

- Développer l'alternance, en particulier l'apprentissage ;
- Favoriser la montée en qualification, le développement des compétences par l'accès à la formation des salariés des entreprises artisanales relevant du périmètre de l'Opco EP ;
- Accompagner les entreprises artisanales confrontées aux mutations économiques, technologiques, environnementales et sociales.

**Sur le développement de l'alternance** les parties s'engagent à mettre en synergie leurs réseaux de proximité respectifs et leur expertise pour développer les actions suivantes :

- Renforcer la connaissance réciproque des 2 réseaux et créer une dynamique de collaboration ;
- Faire découvrir les métiers porteurs au sein des branches du périmètre Opco Ep et participer à des manifestations communes touchant les cibles potentielles ;
- Faciliter la mobilité européenne et internationale des alternants ;
- Permettre l'accès aux contrats en alternance par des dispositifs de pré-apprentissage ;
- Contribuer à la sécurisation des parcours des alternants.

**Sur la montée en qualification, le développement des compétences**, les 2 réseaux s'engagent à promouvoir de façon coordonnée les offres de services en accompagnement à la gestion des emplois et des parcours professionnels auprès des entreprises.

**Sur l'accompagnement des entreprises artisanales confrontées aux mutations économiques, technologiques, environnementales et sociales**

Face aux nouveaux enjeux sociétaux, notamment dans une période post crise sanitaire majeure, pour l'économie et l'emploi dans les territoires, les partenaires souhaitent développer des synergies autour des priorités suivantes : transition numérique, mutation économique, transition écologique.

Toutes ces actions seront impulsées et supervisées par un comité de pilotage et de suivi de la convention, composé des Présidences de la CMA Ile-de-France et de la Commission Paritaire Régionale de l'Opco EP en Ile-de-France.

### A propos de OPCO EP

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (OPCO EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'OPCO EP apporte un appui technique aux 53 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

**En Ile-de-France**, 50 collaborateurs dont 33 conseillers emploi-formation sont dédiés à la relation entreprise répartis sur 4 sites couvrant l'ensemble du territoire francilien.

En 2021, 139 858 entreprises relèvent du périmètre Opco Ep dont plus de 96% sont des TPE pour 508 408 salariés.

L'Opco Ep en Ile-de-France bénéficie de l'ensemble de l'offre de service nationale qui couvre la diversité des attentes et des besoins des entreprises des branches professionnelles à travers les territoires.

**Directeur général : Arnaud Muret**

**Délégué régional : Yannick Perret**

### À propos de la CMA Ile-de-France

La CMA Île-de-France représente les **274 000** entreprises artisanales franciliennes et dispose d'un ancrage territorial dans chacun des 8 départements : 26 antennes d'accueil et de services économiques et de formation dont 11 sites de CFA.

La CMA Île-de-France met en œuvre des missions de conseil et d'accompagnement, couvrant toutes les étapes de la vie de l'entreprise artisanale.

**1er centre de formation d'Île-de-France**, elle joue un rôle déterminant en matière d'alternance, notamment en apprentissage et de développement des compétences pour tous les publics.

L'offre de services de la CMA Île-de-France à destination des entreprises franciliennes c'est :

- L'entrepreneuriat : information, formation et accompagnement individuel avant, pendant et après la création de l'entreprise jusqu'à sa cession
- L'expertise et l'accompagnement : appui pour les chefs d'entreprises dans les domaines clés dans les activités de l'entreprise et de sa stratégie de développement (numérique, développement commercial, environnement-hygiène-sécurité, RH...)
- La formation et l'alternance : pour tous les publics avec des formations métiers en alternance et des formations transverses de développement des compétences
- Les territoires : appui en matière d'aménagement et de développement économique.

### Contact presse :

#### **Opco EP :**

Astrid CHENARD – 06 34 23 34 80 – Directrice de la communication Opco EP – [astrid.chenard@opcoep.fr](mailto:astrid.chenard@opcoep.fr)

#### **CMA Ile-de-France :**

Sylvain GUY – 06 28 80 58 51 – Directeur Régional de la communication et du marketing

Julia Navarro - [julia.navarro@cma-idf.fr](mailto:julia.navarro@cma-idf.fr)